

à M.M les élu(e)s du Grand Chalon

Objet: Dépollution du site de la Mesta (site Séveso classé Basol) à Chalon

Mesdames et Messieurs,

Ce site de la MESTA, Séveso classé Basol (Fiche Basol ci-jointe), se trouve dans la ZI SAÔNEOR à CHALON. C'est un héritage de KODAK. Il a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2013 qui fixe les conditions de sa dépollution. Il impose notamment: une étude environnementale, un mémoire de réhabilitation, un suivi des travaux et un mémoire de fin de travaux

Aujourd'hui, seule l'étude environnementale a été réalisée (en 2015). Cette étude (ci-jointe), qui n'a pas été diffusée, montre que, parmi tous les polluants nocifs pour la santé humaine qui ont été trouvés sur le site, deux y sont présents partout (sol, eau, air) à des concentrations que l'on ne pourrait pas imaginer si les résultats n'étaient pas là pour les prouver. Ce sont le toluène et l'éther isopropylique (EIP) dont les teneurs dans le sol vont de presque 1g/kg pour l'éther à plusieurs g/kg pour le toluène. L'éther isopropylique et le toluène sont des neurotoxiques.

Ces solvants en s'évaporant du sol forment des Composés Organiques Volatils (COV) dans l'air. Ces COV ont un impact direct et indirect sur la santé humaine. Ces solvants migrent aussi dans les eaux superficielles et souterraines. On les retrouve donc, non seulement dans l'air, mais aussi:

- dans les nappes phréatiques qui se trouvent au droit du site où le toluène dépasse **de plusieurs centaines de fois sa valeur limite pour l'eau potable** (valeur limite OMS = 700 ug/litre) dans la nappe dite de St Cosme supérieure et de plus d'une fois cette limite dans la nappe dite de St Cosme inférieure. Cette dernière rejoint celle des alluvions de la Saône qui fait l'objet de captages pour l'alimentation en eau potable à 3 km du site,
- dans le canal du centre où l'éther isopropylique y est présent en amont comme en aval du site.

L'étude identifie également un dépôt important de produits dangereux. Elle préconisait la mise en place de mesures permettant de suivre la pollution. Ces mesures n'ont pas été mises en place. C'était pourtant la mission du service des installations classées de les imposer. Il ne l'a pas fait.

Personne n'est informé sur la dangerosité de ce site. M Gaudray, Maire de Fragnes où se trouve le site, responsable sanitaire du Grand Chalon et médecin, n'en a rien dit à la population de Fragnes qui est pourtant la première concernée. Comment pouvait-il le faire sans fournir d'explications plausibles sur l'inaction du Grand Chalon ?

En effet pour tous ceux qui connaissent l'ampleur de la pollution, le Grand Chalon aurait du utiliser qu'une petite partie du montant du contrat de site (167 millions d'euros,) mis en place suite au départ de Kodak, pour dépolluer le site. Mais la santé des citoyens n'étant pas sa priorité, il a préféré utiliser les millions à autre chose. Cette opération pouvait pourtant s'inscrire en toute logique dans le contrat de site.

